



COMMUNE DE MILLAU  
EXTRAIT DU PROCES - VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf mars à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU  
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances,  
après convocation légale, sous la présidence de M. Christophe SAINT-PIERRE.

Nombre de conseillers :

En exercice.....35  
Présents.....30  
Votants.....33

**ETAIENT PRESENTS** : Christophe SAINT PIERRE, Claude ASSIER, Sylvie AYOT, Daniel DIAZ, Karine ORCEL, Hugues RICHARD, Christelle SUDRES BALTRONS , Bernard NIEL , Bérénice LACAN, Alain NAYRAC, Laaziza HELLI, Anne GAUTRAND, Bernard SOULIE, Elodie PLATET, Nicolas LEFEVERE, Nathalie FORT, Patrice GINESTE, Dominique DUCROS, Richard FAYET, Maryse DAURES, Claude CONDOMINES, Thierry SOLIER, Annie BLANCHET, Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL , Michel DURAND, Frédéric FABRE, Nadine TUFFERY, Philippe RAMONDENC, Nicolas CHIOTTI

Objet :

**RAPPORTEUR :**  
**Monsieur DIAZ**

**Délibération numéro :**  
**2018/041**

**Camping de Millau Plage :**  
**déclassement du domaine**  
**public et vente**

**ETAIENT EXCUSES** : Albine DALLE pouvoir à Nadine TUFFERY, Pascale BARAILLE pouvoir à Nicolas CHIOTTI, Isabelle CAMBEFORT pouvoir à Philippe RAMONDENC  
Albine DALLE, Pascale BARAILLE, Denis BROUGNOUNESQUE,

**ETAIENT ABSENTS** : Barbara OZANEAUX

Madame Emmanuelle GAZEL est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur Jérôme CHIODO, Directeur Général des Services de la Mairie a été désigné comme secrétaire auxiliaire de séance.

Nota - Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le jeudi 5 avril 2018, que la convocation du conseil avait été établie le jeudi 22 mars 2018  
Le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu le Code de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 septembre 2017,

Vu la Convention d'occupation des lieux signée le 15 septembre 2017,

Vu l'avis de France Domaines en date du 20 février 2018

Vu la délibération n° 182/2011 en date du 24 novembre 2011 par laquelle il avait été décidé de résilier par anticipation la délégation de service public consentie à la SARL ATLANTIS, et mettant fin au service public constitué par le camping municipal à compter de cette même date,

Vu la convention d'occupation temporaire du domaine public signée le 28 février 2012 au profit de la Société CAMPEOLE, pour une durée de 16 ans,

Vu le protocole d'accord conclu le 25 mars 2016 entre la Commune de Millau et la Société CAMPEOLE, mettant un terme à la mise à disposition du site,

Considérant que, depuis cette date, le site du camping de Millau Plage n'est plus exploité, et n'est plus affecté à un usage public,

Accusé de réception en préfecture  
012 211201454-20180329-2019DL041-DE  
Reçu le 05/04/2018

Considérant qu'il convient donc de déclasser cet ensemble immobilier et de l'intégrer dans le domaine privé de la Commune,

Considérant la volonté de la SCI Camping de Millau Plage de se porter acquéreur de cet ensemble, en vue d'y créer et exploiter une activité touristique et de loisirs,

Aussi, après avis favorable de la Commission aménagement urbain du 13 mars 2018, il est demandé au Conseil municipal :

1. De Constater que le site de Millau-Plage, constitué des parcelles cadastrées Section CM n° 1, 2, 3, 4 et 5 et Section CN n° 1 est désaffecté,
2. De Decider de déclasser du domaine public communal les parcelles cadastrées Section CM n° 1 – 2 – 3- 4 – 5 et Section CN n° 1, constituant l'emprise du camping de Millau-Plage,
3. De Décider de classer ces parcelles dans le domaine privé communal,
4. De Decider de céder l'ensemble de ces parcelles à la SCI Camping de Millau Plage, au prix de 515 700€ ;
5. D'autoriser le transfert à la SCI Camping de Millau Plage de la licence de 4ème catégorie,
6. D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces et actes afférents à cette vente.

La recette sera inscrite au budget de la Ville

***Adopté à l'unanimité***

Fait et délibéré, à MILLAU les jour, mois et an susdits.  
Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

Le Maire de Millau

**Christophe SAINT-PIERRE**